

Compte rendu de l'Assemblée générale annuelle des
FASTI ECCLESIAE GALLICANAE, 25 mars 2022
Campus Condorcet

Hommage à Charles Vulliez

L'assemblée générale commence par une minute de silence en hommage à Charles Vulliez.

[Un texte d'hommage](#) figure sur le site internet grâce à Amandine Le Roux et Paul Chaffenet. Si vous repérez des lacunes dans sa bibliographie, n'hésitez pas à les communiquer. Le volume d'Orléans en préparation (sortie en 2027) sera aussi une manière d'honorer la mémoire de C. Vulliez. Grâce à Michel Sot, Paul Chaffenet, Amandine Le Roux et à l'héritière de C. Vulliez, la bibliothèque de recherche de ce dernier a été transportée à Saint-Etienne. Elle sera intégrée à la bibliothèque des Fasti au CERCOR et identifiée comme « Fonds Charles Vulliez », avec un inventaire. La bibliothèque du CERCOR, en travaux, rouvrira dans des locaux neufs en septembre 2022.

Actualités de la recherche sur les chanoines et les évêques

Merci d'envoyer toutes les informations à [Jean-Vincent Jourd'heuil](#) pour la lettre des Fasti.

Publications :

- Publication d'un numéro de la *Revue de droit canonique*, 71/1, 2021, coordonné par Christine Barralis et Rowan Dorin sur la diffusion des normes dans l'Église. Les législations ecclésiastiques locales (1215-1500) : articles sur Reims, Troyes, la Bretagne, l'Italie du Nord...
- Thèse de Fernand Peloux, *Les premiers évêques du Languedoc - Une mémoire hagiographique médiévale*, à paraître chez Droz en avril 2022
- Françoise Lainé est en train d'écrire un bullaire de Jean Vallier (série de bulles du début XIV^e s. : cession de dîmes aux évêques d'Agen entre 1240 et 1290), parution en ligne chez Ausonius

Thèses

- 3 décembre 2021, Thomas Lacomme a soutenu sa thèse intitulée « La collégiale Saint-Étienne de Troyes : de la création comtale à la puissance champenoise (1152-1158–1314) » sous la direction de Laurent Morelle à l'École pratique des hautes études. Jury : Paul Bertrand, Olivier Guyotjeannin, Anne Massoni, Olivier Mattéoni, Brigitte Meijns et Catherine Vincent.
- 1^{er} mars 2022, Hervé Chopin a soutenu sa thèse intitulée « Occupation et utilisation de l'espace dans le monde canonial au Moyen Âge : l'exemple du diocèse de Lyon », sous la direction du professeur Nicolas Reveyron, de l'Université Lyon II, devant un jury composé de Noëlle Deflou-Leca, Stéphane Gomis, Anne Massoni, Jean-François Reynaud, Catherine Vincent.

Manifestations scientifiques

- mars 2022 : colloque à l'occasion du 800^e anniversaire de la cathédrale de Toul. Programme : <https://toul.fr/cathedrale800ans/evenements/colloque-une-cathedrale-et-des-hommes-xiiieme-xxieme-siecles/>
- le colloque de Fanjeaux 2022 organisé par Xavier Héлары portera sur Clément IV et ses réseaux ; le colloque de Fanjeaux 2023 sera organisé par Anne Massoni et portera sur le monde canonial.
- Les associations locales de Bourges prévoient un colloque pour début 2024 sur le 700^e anniversaire de la dédicace de la nouvelle cathédrale (1304) : l'appel est disponible sur [le site des Fasti](#). Pour l'instant, les Fasti n'ont pas de responsable pour le volume sur le diocèse de Bourges.

Rapport moral 2021

- Organisation de la journée des Fasti en ligne en mars 2021
- 2 réunions du bureau dans l'année : le 27 novembre 2021 / avant la l'assemblée de mars 2021
- Travail de l'année : préparation du volume sur Mâcon (J. Madignier) pour l'essentiel. Le manuscrit définitif a été envoyé à Brepols, il est chez l'imprimeur ; le volume paraîtra dans le courant avril 2022
- Troyes (S. Legendre) : le volume paraîtra en 2022 : la base n'est pas encore tout à fait finie (saisie en cours : environ 470 faites sur 770)
- Cambrai (M. Maillard-Luybaert) 2023
- Verdun (M. George) 2024
- Beauvais (S. Abdi) 2025

peut-être Aix en 2026 (N. Coulet) (la rédaction des chapitres est lancée : ils seront prêts en début année prochaine ; la notice institutionnelle est en cours de finalisation). L'ensemble sera prêt en 2023, il restera la saisie des notices dans la base, assurée par Thierry Pécout

Aoste 2026 ou 2027 probablement (P. Buffo et al.)

Orléans (A. Le Roux et P. Chaffenet) 2027

Le Puy (S. Fray et al.) 2028

Nota bene : ce calendrier prévisionnel n'empêche nullement d'insérer la publication d'un autre volume non mentionné qui viendrait à maturité durant cette période.

- Proposition de création d'une [bourse de thèse](#) d'un montant de 500 euros en faveur des étudiants et étudiantes de doctorat menant une recherche sur l'épiscopat, le clergé des cathédrales et leurs officiers entre la fin du XII^e et le début du XVI^e siècle. Les candidats et candidates, à l'issue de leur première année de doctorat, pourront soumettre un dossier de candidature qui sera examiné par le bureau de l'association. En contrepartie, la ou le bénéficiaire s'engagera à venir présenter sa recherche lors de l'une des journées d'étude annuelles des FEG, par exemple la dernière année de préparation de son doctorat.

- vote à l'unanimité

- **Base des Fasti** : quelques améliorations avec la création d'un champ concernant l'appartenance aux ordres religieux (distingués des ordres sacrés). La liste des archidiaconés a été mise à jour, mais n'a pas encore été intégrée dans la base, car il faut attendre un creux entre deux séries de saisies

- **Site internet des Fasti** : création d'une page « Ressources » indiquant le contenu de la bibliothèque des Fasti ; les documents possédés et en cours de numérisation ; répertoire de sources ; mémoires de recherche (notamment les annexes qui ne sont généralement pas publiées, par ex. la thèse de C. Revest ou le travail de Fernando Pico sur le chapitre cathédral de Laon) ; équivalent de l'ancienne « boîte » (= page « Corpus diocésains »), les sources numérisées seront accessibles aux membres des Fasti. Si l'on souhaite confier des sources ou travaux numérisés pour mise à disposition sur le portail privé, le signaler à Thierry Pécout.

Sur la page « Corpus diocésains », ont été mises toutes les notes préparatoires de Françoise Merlet sur le volume d'Auch (dont elle ne pourra pas s'occuper).

- **Lettre des Fasti** diffusée en décembre 2021. La question se pose de la faire évoluer vers une publication plus substantielle, avec des informations scientifiques plus développées. Actuellement les FEG n'ont pas les capacités de créer une revue. Il s'agit donc de conserver une lettre sous un format relativement réduit, pour qu'elle reste un bulletin d'information.

- Question de repasser à **2 journées de réunion par an** (une journée consacrée à l'assemblée générale / une journée de rencontre scientifique). Cela pose la question de notre capacité à assumer tous les remboursements : on laisse encore mûrir la réflexion.

- Vote du rapport moral à l'unanimité

Rapport financier de l'année 2021

Recettes		Dépenses	
Brepols 2020	1052,71	Frais bancaires	67,00
Cotisations 2021	548,00	Assurances 2021	87,51
		Frais de bureau	123,00
Total recettes	1671,71	Total dépenses	
SOLDE + 1327,20			

Avoirs de l'association	31/12/2020	31/12/2021
	7147,16	8470,36

Les frais de tenue de compte ont augmenté. En 2022 nous aurons plus de dépenses (frais de transport)

- vote du quitus à l'unanimité

Montant cotisation pour 2023 : 4 €

- vote à l'unanimité

Vincent Tabbagh et Sébastien Fray sont proposés comme vérificateurs aux comptes.

Modification des statuts et renouvellement partiel du bureau

Suppression de la vice-présidence d'honneur des Fasti.

Élisabeth Lusset proposée comme secrétaire générale ; Laurent Vallière comme adjoint.

- vote à l'unanimité

Changements dans le comité éditorial des FEG

Modification du comité éditorial : Laurent Vallière remplacé comme secrétaire éditorial par Christine Barralis et Fabrice Delivré. Pour rappel, Jacques Madignier est secrétaire éditorial adjoint.

Travail sur le lexique canonial (thème : official et officialités).

Y. Esquieu propose une première synthèse sur l'official : grande variété d'organisation selon les diocèses, bien attestés pour la France du Nord, mais plus difficiles à saisir dans le Midi (par ex., aucune mention à Viviers, où la fonction est exercée par un chanoine viguier). Les officiaux sont surtout des chanoines, parfois des juristes recrutés en dehors du chapitre (ex. Autun).

Discussions sur les raisons de la différence entre Nord et Sud.

Problème de sources, très maigres sur les diocèses du Midi (par ex. Aix, Marseille, Rodez)

C. Barralis : question de taille ; en Italie, pas d'official car l'évêque veut garder la main et confie cette tâche au vicaire général ou à l'un de ses proches qui a d'autres fonctions.

Y. Esquieu : prolifération des cités gallo-romaines (Vaison, Carpentras, Saint-Paul Trois Châteaux) avec de petits diocèses et de petits chapitres d'une douzaine de chanoines

V. Tabbagh souligne qu'il faut aussi tenir compte du poids des ordres mendiants, plus nombreux dans le sud, et exempts de la juridiction épiscopale => officialité a donc moins de travail

P. Montaubin : sans doute lien aussi avec question de l'authenticité des actes : ds le sud, bcp de notaires, donc peu de besoin d'une authentification par les officiers de l'évêque, alors que dans le nord ce besoin a pu stimuler mise en place des officialités

A. Venturini : mention d'un official à Grasse début XIV^e s.

T. Pécout, à Fréjus, il est très difficile de distinguer les différentes compétences du tribunal de l'évêque
Merci d'envoyer à [Y. Esquieu](#) les compléments d'information pour compléter la future notice mise en ligne sur le site, rubrique « Lexique canonial ».

Fixation du nombre d'exemplaires auteurs pour les volumes de la collection des Fasti

10 volumes pour un auteur unique

15 pour un collectif d'auteurs

Questions diverses

- Le volume d'hommages à J.-M. Matz, dont s'occupent I. Mathieu, G. Kiss, T. Pécout, M.-M. de Cévin, est bien avancé. Quasiment tous les textes ont été reçus. Il paraîtra aux Presses universitaires de Rennes.

- Modification de [l'ordre de présentation de la bibliographie](#) pour les notices d'évêques :

- d'abord mentions des notices Fasti, selon le code habituel des diocèses. Pour un volume des Fasti à paraître, indiquer « Fasti Limoges »

- Sites ou bases de données (*Studium parisiense* ; fichier Lesellier...)

- Sources inédites : AAV, BAV, AN, BnF, AD, Bibl. municipales, dépôts privés etc. [mettre entre parenthèses les dates de la source, pour faciliter le lien entre source et informations de la notice]

- Sources éditées ou regestes : lettres papes classées chronologiquement ; *Analecta vaticano-belgica* classées par toison ; autres sources publiées par ordre alphabétique des titres (en mettant nom éditeur après) ; *Gallia christiana* / *Gallia christiana novissima* / [si possible mettre entre parenthèses les dates de la source, pour faciliter le lien entre source et informations de la notice]

- Notices de dictionnaires, en incluant Eubel

- Autres travaux, dont Fisquet (traduction de la *Gallia christiana* en français au XIX^e s.)

NB : on ne change pas les normes pour les volumes en cours de finalisation. Ces normes seront valables pour les volumes suivants.

Présentation de la [base Aposcripta](#) par Julien Théry

L'idée est de recueillir toutes les lettres apostoliques, quelle que soit leur tradition manuscrite (pas seulement les lettres enregistrées – cf. *Ut per litteras apostolicas* – mais aussi les simples mentions, originaux, copies dans les cartulaires, etc.) ; près de 25 000 lettres entre 1130 et 1330. L'objectif est d'essayer d'arriver à l'exhaustivité pour le pontificat de Clément IV (moins de 4 ans, au XIII^e s.).

Si on a édité des lettres pontificales dans nos travaux, on est invité à les envoyer à les verser dans la base de données.

JT souhaite que les membres des Fasti participent, si possible, à la saisie des lettres trouvées lors des dépouillements, en particulier dans les Archives départementales, ne serait-ce qu'en insérant les éléments minimaux d'identification (pour faire regeste, même si on ne va pas jusqu'à l'édition).

Projet évolutif et collaboratif : on n'attend pas que tout soit parfait pour publier. Publication des travaux en cours, y compris de notices non entièrement relues (signalées).

On peut aussi y insérer des reproductions des lettres. Via [Biblissima](#), collecte d'une collection 3iF d'images (aux normes internationales de conservation des images numériques). Première étape : numérisation des 3600 lettres originales du Trésor des chartes des Archives nationales.

La base Aposcripta devrait rapidement remplacer le grand recueil d'A. Potthast pour le XIII^e s. (26 662 lettres répertoriées). Actuellement, son contenu est inséré par tranches dans la base, en insérant autant que possible les éditions.

Il est possible de faire des recherches par champ, par exemple, par destinataires.

Voir le [carnet Hypothèses Aposcripta](#) + un [compte twitter](#).

Présentation de la notice institutionnelle du volume de Troyes par Sandrine Legendre.

Discussions :

- d'après V. Tabbagh, pas d'officialité du chapitre
- V. Tabbagh s'étonne du nombre peu élevé de chapelains perpétuels (9) : est-ce parce que bourgeois fondent beaucoup dans les collégiales ?
- remarques de P. Montaubin sur le montant des prébendes, à préciser (dates)
- revoir la formulation sur la foréanité : assez similaire à d'autres chapitres (les forains reçoivent juste un petit forfait sur les gros fruits ; ils n'ont rien sur les distributions)

Le chapitre sur les bibliothèques ecclésiastiques devra être rédigé par S. Legendre, si possible, car Mme Pipelier a des soucis de santé.

Présentation des résultats annuels de la [collection Fasti chez Brepols](#)

Brepols a un nouveau site web sur lequel les informations sur les auteurs sont davantage visibles. Il faut envoyer à Loes Dirckens le compte-rendu sur les volumes Fasti car des extraits sont mentionnés sur le site.

Le nombre de souscriptions reste élevé et stable.

Bilan des ventes : les ventes sont stables, de même que les tirages d'un volume à l'autre.

Brepols lance une collection sœur : les *Fasti Ecclesie Portugaliense* (huit diocèses).

Prochaine journée des Fasti

La prochaine journée des Fasti aura lieu le **vendredi 24 mars 2023** au Campus Condorcet

La journée d'études sera consacrée à **l'influence du modèle régulier sur les chapitres cathédraux et ses limites (XIIe-XVe s.)**, tant dans le champ institutionnel (lexique, type, compétences des offices, des dignités et personats, dispositions statutaires et disciplinaires, esprit réformateur), que liturgique, architectural, idéologique. Le cas des chapitres adoptant une règle ne sera considéré qu'à la marge, dans les processus et modalités d'adoption ou d'abandon de ce propos. On pourra adjoindre à la réflexion l'épiscopat, dans la mesure où son œuvre disciplinaire ou statutaire à l'égard des chapitres est gouvernée par le modèle régulier ou s'en inspire. De même, seront bienvenues les analyses du regard jeté par les réguliers sur la vie canoniale.

Les propositions de communications sont à adresser avant le 30 novembre 2022.

contact : thierry.pecout@univ-st-etienne.fr